# COMMENT ÉVITER TOUT RETARD AVEC VOTRE DEMANDE

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières				1
1	(	Coord	données	1
2	(	Catég	gorie d'étudiant	1
3	F	Rense	eignements relatifs à l'impôt sur le revenu	1
	3.1	. 1	Le choix du montant de pension fractionné (ligne 21000)	1
4	F	Résid	lent permanent / personne protégée au Canada	2
	4.1	. 1	Résident permanent	2
	4.2	! 1	Personne protégée au Canada	2
5	[	Dema	ande d'information sur le programme d'études	3
6	[	Docu	mentation relative à l'invalidité	4
7	A	Autre	es pièces justificatives	5
	7.1	. 1	Étudiant marié ou vivant en union de fait	5
	7.2	! 1	Étudiants parents uniques	5
	7.3	; 1	Étudiants à charge	5
	7.4		Étudiants indépendants	6
8	F	Façor	ns de présenter les documents requis	7
	8.1		Téléverser un document	7
	8.2	! 1	Par la poste	7
	8.3	; l	Par télécopieur	7

## 1 COORDONNÉES

Si vous avez besoin d'aide pour remplir cette demande, il vous suffit d'appeler :

Numéro sans frais: 1-800-667-5626.

À l'extérieur de la zone d'appel sans frais : 506-453-2577

#### Heures de service

Du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h 30, heure de l'Atlantique Samedi, de 9 h à 13 h, heure de l'Atlantique

## 2 CATÉGORIE D'ÉTUDIANT

Au moment de remplir le formulaire de demande, assurez-vous de cocher la catégorie d'étudiant qui décrira le mieux votre situation le premier jour de la période d'études pour laquelle vous présenter une demande. Le fait de sélectionner la mauvaise catégorie d'étudiant retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas sûr de votre catégorie d'étudiants, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

#### 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Assurez-vous d'inclure vos renseignements fiscaux <u>tels qu'ils figurent sur votre déclaration de revenus</u>. Si vous ne savez pas exactement où obtenir vos renseignements fiscaux, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse <u>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html</u>. Vous y trouverez l'information nécessaire qui vous mènera aux renseignements fiscaux précis.

Vous devez arrondir le chiffre <u>au dollar près</u>. N'incluez pas les cents. Voir les exemples ci-dessous:

✓ 54 842,79 \$ → 54 843 \$
 X 54 842,79 \$ → 54 840 \$
 X 54 842,79 \$ → 54 800 \$

S'il semble que les renseignements indiqués ne constituent pas un montant exact, il vous sera demandé de fournir des dossiers d'impôt à des fins de vérification, ce qui pourrait retarder l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas certain de l'endroit où trouver les renseignements fiscaux requis ou de la façon d'arrondir les montants, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 3.1 LE CHOIX DU MONTANT DE PENSION FRACTIONNÉ (LIGNE 21000)

La ligne 21000 est une déduction pour le choix du montant de pension fractionné. Cette déduction peut être demandée par la personne qui choisit de transférer une partie de son revenu de pension admissible à son époux ou conjoint de fait.

Pour plus de renseignements au sujet de la ligne 21000, consultez le site Web de l'Agence du revenu du Canada à <a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html</a>.

S'il semble que les renseignements fournis à la ligne 21000 ne sont pas un montant exact ou ont été fournis par erreur, nous vous demanderons de fournir des dossiers d'impôt à des fins de vérification, ce qui pourrait retarder l'évaluation de votre demande.

## 4 RÉSIDENT PERMANENT / PERSONNE PROTÉGÉE AU CANADA

#### 4.1 RÉSIDENT PERMANENT

Les résidents permanents doivent fournir l'un des documents suivants :

- une copie lisible des deux côtés de votre carte de résident permanent (carte RP); ou
- une <u>copie</u> de votre document d'établissement, particulièrement la confirmation de résidence permanente (CRP), ou
- une copie d'un document de vérification du statut (VDS) fournissant des renseignements qui confirment la validité de votre statut de résident permanent.

Si vous êtes un résident permanent, nous ne pourrons évaluer votre demande qu'après avoir reçu une <u>copie</u> de l'un des documents ci-dessus. Le défaut d'envoyer une <u>copie</u> des documents appropriés au moment de présenter votre demande retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous avez des questions sur votre statut de résidence aux fins de l'aide financière aux étudiants, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 4.2 PERSONNE PROTÉGÉE AU CANADA

Les personnes protégées au Canada (y compris les réfugiés au sens de la Convention) doivent fournir :

- Une <u>copie</u> lisible des deux côtés de votre attestation de statut de personne protégée (ASPP), qui doit être valide durant toute la période d'études pour laquelle vous demandez l'aide financière; **et**
- Une <u>copie</u> de l'avis de décision émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada; ou
- Une <u>copie</u> du document de vérification du statut provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté
   Canada.

Vous devez <u>également</u> fournir une <u>copie</u> du document contenant votre numéro d'assurance sociale (NAS) débutant par un « 9 ». Le document contenant votre NAS doit être valide durant toute la période d'études pour laquelle vous demandez l'aide financière. Si vous n'avez pas de document contenant votre NAS, vous devez vous en procurer un avant de faire une demande d'aide financière aux étudiants.

Si vous êtes une personne protégée au Canada (y compris un réfugié au sens de la Convention), nous ne pourrons évaluer votre demande qu'après avoir reçu une <u>copie</u> des documents ci-dessus. Le défaut d'envoyer une <u>copie</u> des documents appropriés au moment de présenter votre demande retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous avez des questions sur votre statut de résidence aux fins de l'aide financière aux étudiants, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 5 DEMANDE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES

Un formulaire de <u>Demande d'information sur le programme d'études</u> doit être <u>rempli par l'école</u> <u>postsecondaire que vous prévoyez fréquenter</u> si vous :

- présentez une demande en tant qu'étudiant ayant une invalidité;
- effectuez votre période de travail du programme coopératif dans le cadre de votre période d'études;
- étudiez au niveau de la maîtrise ou du doctorat;
- fréquentez un établissement d'enseignement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Si vous présentez une demande dans le but de participer seulement à la session printemps-été ou à la session d'été dans une université, votre école doit remplir le formulaire de <u>Demande d'information sur le</u> programme d'études — Session printemps-été ou session d'été.

Si vous devez présenter l'un ou l'autre des formulaires de demande d'information sur le programme d'études mentionnés ci-dessus, tout manquement à le faire dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si nous ne pouvons pas déterminer votre programme d'études en fonction des renseignements fournis, nous pouvons demander un formulaire de demande d'information sur le programme d'études.

Les formulaires de demande d'information sur le programme d'études se trouve sous « Formulaires importants » dans le ruban jaune à gauche de la demande en ligne ou sur le site Web aideauxetudiants.gnb.ca.

Si vous n'êtes pas sûr de savoir si vous devez présenter un formulaire de demande d'information sur le programme d'études, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 6 DOCUMENTATION RELATIVE À L'INVALIDITÉ

Si vous avez indiqué vous-même être étudiant avec une invalidité dans votre demande, <u>vous n'avez pas</u> besoin de remplir une demande distincte pour être pris en compte pour la Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I).

Toutefois, vous <u>devez</u> fournir une preuve de votre invalidité sous la forme du *Formulaire de vérification de l'invalidité* qui doit être rempli par un évaluateur médical qualifié.

 Il n'est pas nécessaire de remplir ce formulaire si votre demande d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick a déjà été approuvée en tant qu'étudiant ayant une invalidité. Vous n'êtes pas tenu de présenter le Formulaire de vérification de l'invalidité avec les demandes ultérieures.

Si vous avez indiqué être étudiant ayant une invalidité dans votre demande et que c'est la première fois que vous présentez une demande à ce titre, vous <u>devez</u> envoyer le *Formulaire de vérification de l'invalidité* le plus rapidement possible. Le défaut de présenter les documents requis dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous avez besoin de services et d'équipements exceptionnels en matière d'éducation, tels que des tuteurs, des preneurs de notes ou des aides techniques, vous pourriez être admissible à la Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI). <u>Une demande distincte est nécessaire pour cette bourse</u>. Pour être admissible à cette bourse, vous devez présenter une demande et être admissible à l'aide financière aux étudiants.

Vous trouverez le Formulaire de vérification de l'invalidité sous « Formulaires importants » dans le ruban jaune à gauche de la demande en ligne ou sur le site Web <u>aideauxetudiants.gnb.ca</u>, et la Demande de Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité sur le site Web <u>aideauxetudiants.gnb.ca</u>.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez présenter ou vous rencontrez des difficultés à obtenir les documents requis, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 7 AUTRES PIÈCES JUSTIFICATIVES

#### 7.1 ÉTUDIANT MARIÉ OU VIVANT EN UNION DE FAIT

- Toute personne, autre que votre partenaire, que vous avez inscrite dans votre déclaration de revenus de l'année précédente comme entièrement dépendante peut également être inscrite comme personne à charge. Vous <u>devez</u> fournir une <u>copie</u> de l'imprimé fiscal le plus récent montrant l'approbation de l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la personne entièrement à charge en question.
- Pour chaque enfant de 12 ans ou plus ayant une invalidité permanente, vous <u>devez</u> fournir une preuve d'invalidité qui peut être la <u>copie</u> d'un certificat médical ou une attestation de prestations d'invalidité du gouvernement fédéral ou provincial.

Le défaut de présenter les documents supplémentaires requis dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez présenter, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 7.2 ÉTUDIANTS PARENTS UNIQUES

- Toute personne que vous avez inscrite dans votre déclaration de revenus de l'année précédente comme entièrement dépendante peut également être inscrite comme personne à charge. Vous devez fournir une copie de l'imprimé fiscal le plus récent montrant l'approbation de l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la personne entièrement à charge en question.
- Pour chaque enfant de 12 ans ou plus ayant une invalidité permanente, vous <u>devez</u> fournir une preuve d'invalidité qui peut être la <u>copie</u> d'un certificat médical ou une attestation de prestations d'invalidité du gouvernement fédéral ou provincial.

Le défaut de présenter les documents supplémentaires requis dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez présenter, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 7.3 ÉTUDIANTS À CHARGE

- Si vos frères et sœurs fréquentent une école postsecondaire, mais ne demandent pas d'aide financière aux étudiants, vous <u>devez</u> fournir la preuve de leur inscription à une école postsecondaire agréé afin qu'ils puissent être pris en compte pour déterminer la contribution parentale attendue. Fournissez une lettre de leur école attestant qu'ils sont inscrits à un programme d'études à temps plein ainsi que les dates de début et de fin de la période d'études.
- Toute personne, autre qu'un partenaire, déclarée dans la déclaration de revenus de votre parent de l'année précédente comme entièrement dépendante peut également être inscrite comme personne à charge. Vous <u>devez</u> fournir une <u>copie</u> de l'imprimé fiscal le plus récent montrant l'approbation de l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la personne entièrement à charge en question.

Le défaut de présenter les documents supplémentaires requis dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez présenter, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

#### 7.4 ÉTUDIANTS INDÉPENDANTS

- Si vous entrez dans la catégorie d'étudiant indépendant parce que vous recevez ou avez reçu une aide financière dans le cadre des Services d'engagement jeunesse (SEJ) ou une aide du ministère du Développement social dans le cadre de l'un des programmes de prise en charge, vous <u>devez</u> fournir une preuve sous la forme d'une lettre du ministère du Développement social indiquant que vous recevez ou avez reçu une aide dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes.

Le défaut de présenter les documents supplémentaires requis dans les délais impartis retardera l'évaluation de votre demande.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez présenter, appelez-nous pour obtenir de l'aide.

## 8 FAÇONS DE PRÉSENTER LES DOCUMENTS REQUIS

Assurez-vous d'inclure votre nom légal ou votre numéro de dossier (s'il est connu) sur tous les documents présentés aux Services financiers pour étudiants. Si vous avez déjà reçu un avis d'évaluation ou toute autre correspondance du bureau, vous trouverez votre numéro de dossier dans le coin supérieur droit de la première page.

## 8.1 TÉLÉVERSER UN DOCUMENT

Vous pouvez téléverser un document à partir de la page d'accueil de votre demande en ligne. Vous pouvez le faire à tout moment au cours du processus de demande à l'aide de cette fonction.

Veuillez noter que les documents doivent être en format PDF et avoir une taille maximale de 4 Mo. Vous trouverez les renseignements sur la marche à suivre pour téléverser un document et la foire aux questions à ce sujet à <u>aideauxetudiants.gnb.ca</u>.

#### 8.2 PAR LA POSTE

Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Édifice Beaverbrook
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

## 8.3 PAR TÉLÉCOPIEUR

506-444-4333